

2018

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Syndicat des Rivières

Dombes

Chalonne

Bords de Saône

SOMMAIRE

L'année 2018 en bref...

P. 2

Le territoire : nouveau périmètre

P. 4

**Changement statutaire :
du SRTC au SRDCBS**

P. 6

Le SRDCBS : les élus et l'équipe technique

P. 8

Les actions

P. 10

Financements et dépenses

P. 22

Annexes

P. 24

ÉDITO

L'année 2018 a vu concrétiser l'évolution du périmètre d'intervention du syndicat. Ce chantier important fait suite à la prise de la compétence GEMAPI par les communautés de communes au 1/01/2018 et a abouti à la validation de nouveaux statuts entrés en application le 9/08/2018.

Ces modifications ont été l'occasion de changer le nom du syndicat, son logo et de revoir la charte graphique des documents de communication.

Dans le même temps, nous avons poursuivi nos actions sur le terrain.

Le travail d'accompagnement des agriculteurs titulaires d'un contrat MAEC a permis la réalisation de plusieurs diagnostics d'exploitation.

Toujours dans le même objectif d'amélioration de la qualité des milieux, nous avons reconduit la restauration de mares, la création d'abreuvoirs ou d'ouvrages de franchissement des cours d'eau ainsi que la plantation de haies.

L'année 2018 fut également une année importante pour préparer les chantiers qui seront réalisés en 2019 :

- Définition des travaux de restauration des fossés de la Dombes,
- Définition des travaux de dérasement du seuil de St Didier sur Chalaronne,

Pour ces deux dossiers, la conduite de la concertation avec les différents usagers a permis l'obtention des autorisations réglementaires et la signature des marchés de travaux publics.

Trois diagnostics ont également été réalisés en interne. Celui des ouvrages de lutte contre les inondations d'une part, le bilan de l'action du syndicat sur la gestion des plantes invasives d'autre part, et pour finir un état des lieux des petits affluents de la Chalaronne et de la Saône. Ces derniers sont venus alimenter le nouveau programme d'actions du syndicat.

Je vous laisse le plaisir de découvrir tous ces éléments dans les pages suivantes.

**Bonne lecture à tous,
La Présidente, Sandrine MERAND**

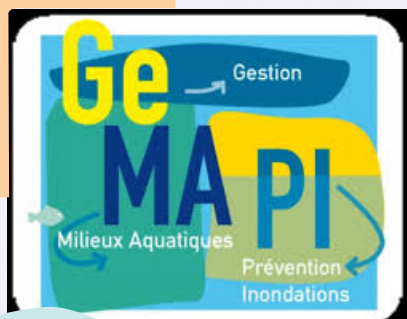
Dans la suite du présent rapport, certains sigles nécessitent d'être redéfinis :

AERMC = Agence de l'Eau RMC

RAURA = Région Auvergne Rhône Alpes

CD01 = Conseil Départemental de l'Ain

FEADER = Fond Européen Agricole pour le Développement Rural



JANVIER

Mise en place de
la GEMAPI
p.4 à 7



FEVRIER

Enrochement au
camping de St
Didier
p.14



MAI

Plantations de
haies
p.13



JUIN

Retrait
d'embâcles
p.15



SEPTEMBRE

Comité de
Rivière



OCTOBRE

Création/restaura
tion de mares
p.12



MARS
Diagnostic sur
les petits
affluents
P.20



AVRIL
Bilan interne sur la
gestion des
invasives
p.18

**Pour votre santé et
pour l'environnement,
votre commune
gère cet espace
sans pesticides !**



JUILLET
Acquisition de
matériel de
desherbage
p.11



AOÛT
Le syndicat
devient le
SRDCBS



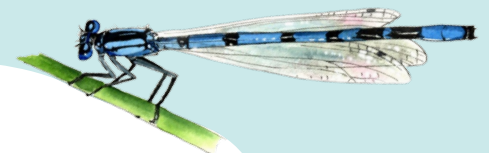
NOVEMBRE
Création
d'abreuvoirs
p.13

DECEMBRE
Actions de
communication :
journal, mise à jour du
site internet
p.16



Le nouveau périmètre

Le périmètre du SRTC s'est agrandi aux bassins versants de l'Appéum, d



En conférant de manière obligatoire la compétence GEMAPI aux communautés de communes, la loi MPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) a entraîné une évolution statutaire de notre syndicat portant sur son périmètre, sa dénomination, ses membres et son mode de financement.

Pour répondre aux souhaits des communautés de communes et gagner en cohérence, le périmètre du SRTC s'est agrandi aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat au sud, et a intégré les communes à cheval sur le bassin versant de la Veyle et de la Chalaronne à l'est. Afin de formaliser ce changement de périmètre, le syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est devenu depuis le 9 août 2018, le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS).

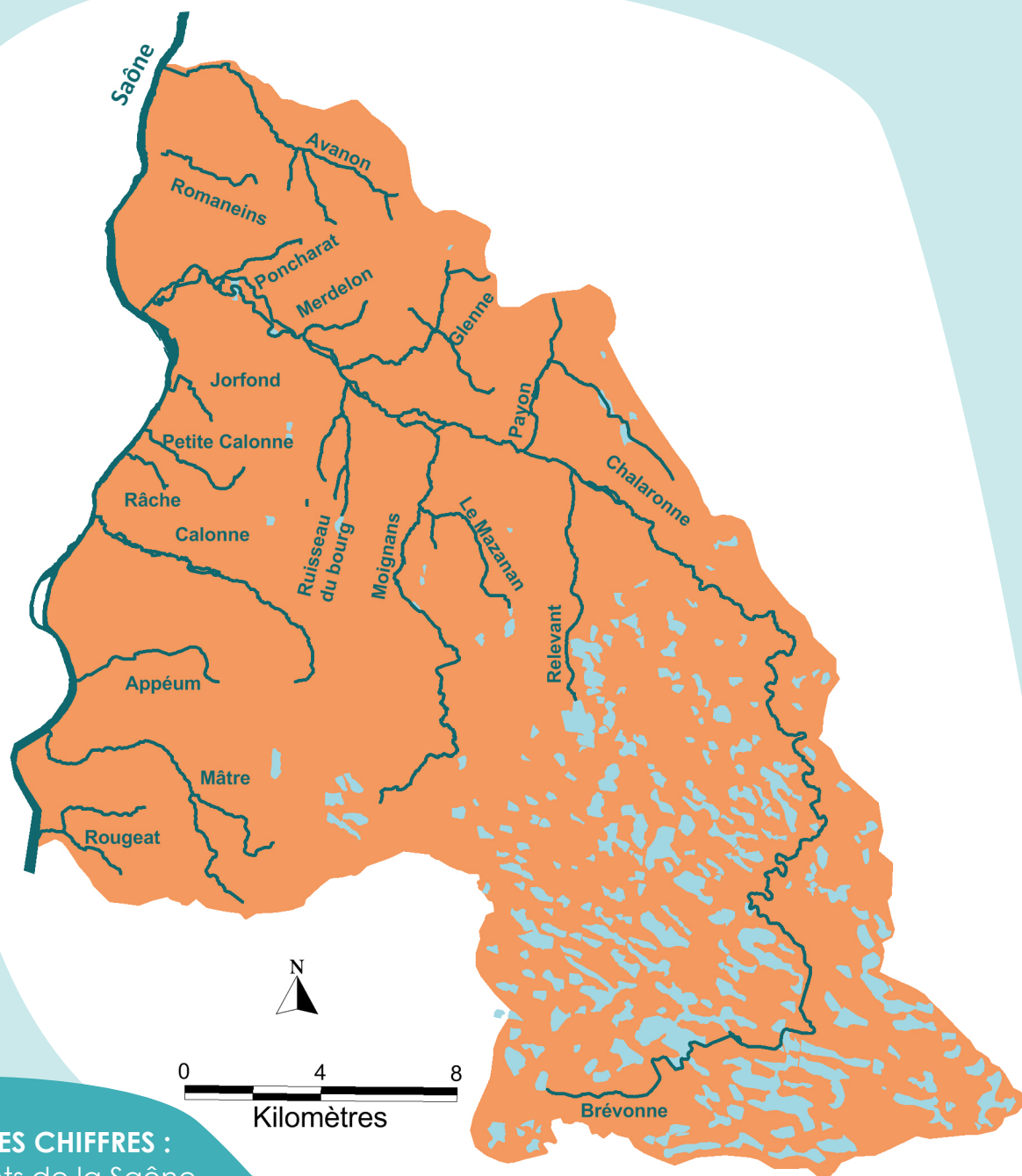
Le SRDCBS assure désormais la gestion de 10 affluents rive gauche de la Saône : l'Avanon, le Romaneins, la Chalaronne et ses affluents, le Jorfond, la Petite Calonne, le Râche, la Calonne, l'Appéum, la Mâtre et le Rougeat.

Pour faciliter la gouvernance du SRDCBS, les élus ont souhaité diminuer la taille du comité syndical. Il a été décidé que chaque commune ne pourrait plus être représentée, car cela aurait imposé une assemblée de plus de 50 délégués. Les communautés de communes ont finalement fait le choix d'un comité syndical à 25 au lieu de 40 jusqu'alors. Il n'y a donc plus systématiquement un délégué pour chaque commune. Pour y pallier, un comité technique dans lequel siègent toutes les communes a été créé.

En devenant membre du syndicat, ce sont les communautés de communes qui verseront chaque année une cotisation permettant de financer les actions du syndicat.

LE TERRITOIRE

de la Mâtre et du Rougeat, tous affluents directs de la Saône.



QUELQUES CHIFFRES :

10 affluents de la Saône
Taille du bassin versant : 497 km²
180 km de rivières
397 étangs et 350 km de fossés

LE TERRITOIRE

Le changement de statuts

Qui sont les membres du SRDCBS aujourd'hui ?

Les anciennes communes membres du SRTC ont été remplacées par leur communauté de communes. Le SRDCBS regroupe tout ou partie de 5 communautés de communes qui lui ont transféré la compétence GEMAPI et 5 autres compétences complémentaires :

- La communauté de communes de la Dombes
- La communauté de communes Val de Saône Centre
- La communauté de communes Dombes Saône Vallée
- La communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- La communauté de communes de la Veyle.

Les compétences du SRDCBS depuis ces changements de statuts :

Relevant de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,
- La défense contre les inondations.

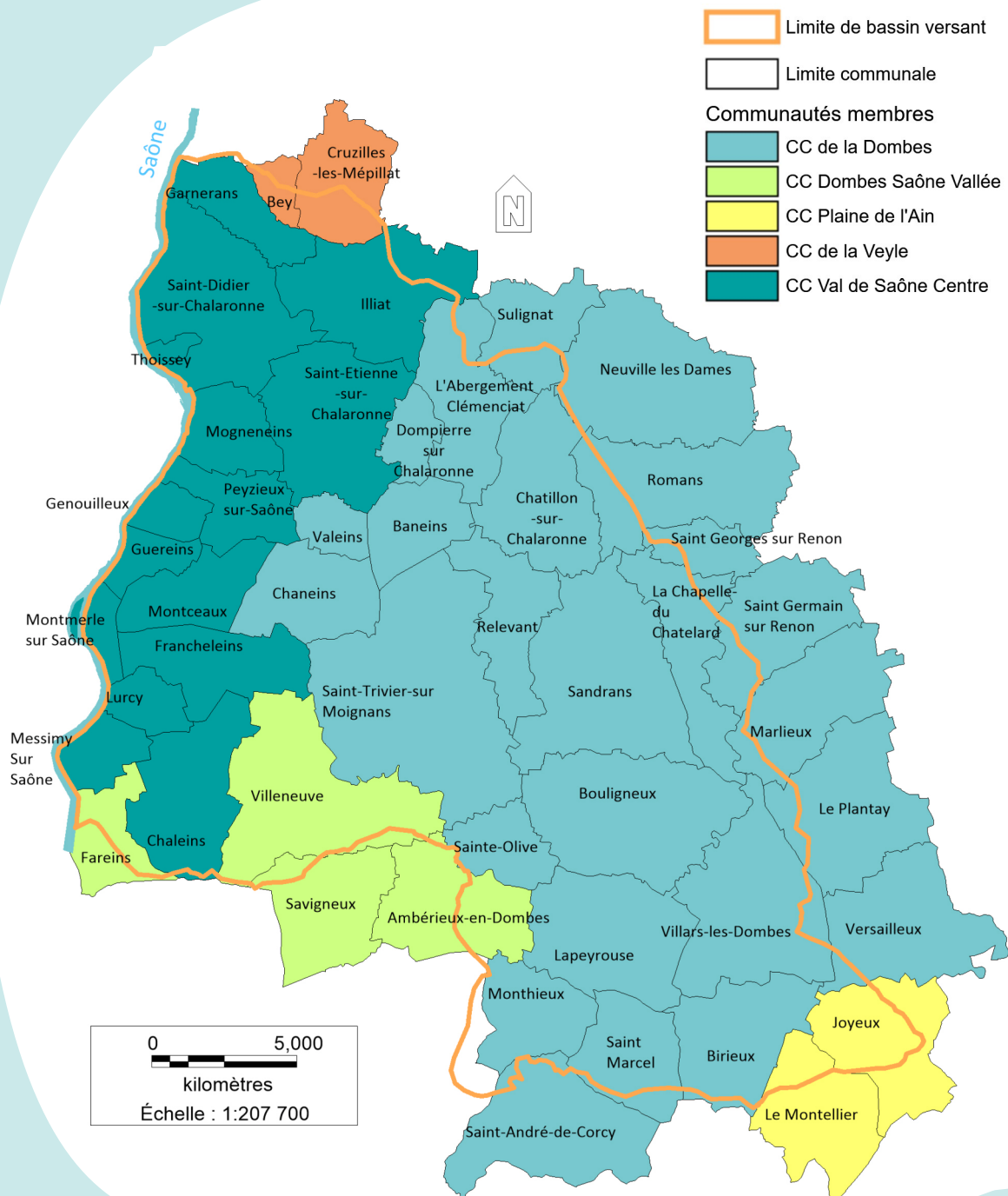
Relevant des missions complémentaires :

- Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain ;
- La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ;
- La protection et la conservation des eaux superficielles, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de cette ressource en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant dans le cadre de programmes portés par la structure ;
- L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

Le Syndicat étudiera également les filières de valorisation possible des déchets verts produits lors des campagnes d'entretien et de restauration de la ripisylve, et ce lorsque les propriétaires riverains ne souhaitent pas récupérer le bois coupé. Il se réserve donc le droit de commercialiser le produit de ces travaux.

Le Syndicat pourra aussi se voir confier des missions d'étude et de travaux par le biais d'une maîtrise d'ouvrage déléguée devant faire l'objet d'une convention.

LE TERRITOIRE



LE SRDCBS

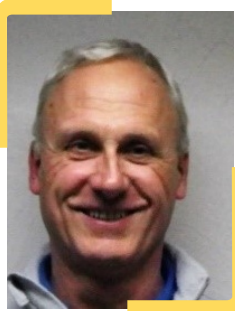
Le bureau (depuis le 20 Septembre 2018)



Sandrine MERAND
Présidente



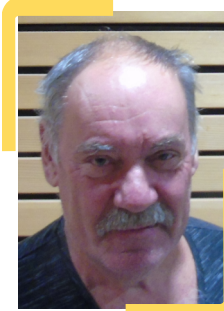
Martial TRINQUE
1er VP



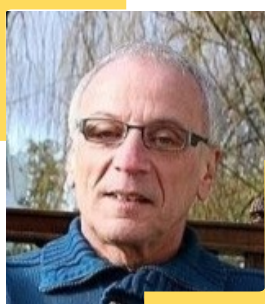
Gilles DUBOST
2e VP



Anne-Marie BOUCHY
3e VP



Jean-Marc GIMARET
4e VP



Michel AUBRUN



Etienne SERRAT



Jean-Marc DUBOST



Jean-Marie CHENOT

Le comité syndical

La répartition des sièges entre communautés de communes a été faite en fonction des populations concernées. Le bureau reste administré par 9 membres et présidé par Sandrine Mérand. Ce sont 25 délégués titulaires (en gras) et suppléants qui siègent lors des comités syndicaux.

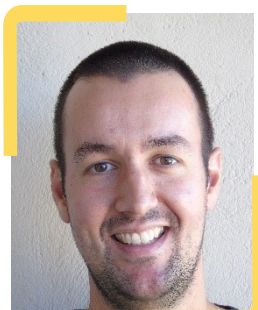
L'équipe technique



Directrice
Alice PROST



Animateur Agricole
Yannick BOISSIEUX



Technicien de rivière
Jérémy CHEVALIER



Secrétaire-Comptable
Véronique GELIN

CC Plaine de l'Ain

Jean-Michel SALVADORI David GOURMAND

CC de la Veyle

Georges-Laurent HYVERNAT Michel GADIOLET

CC de la Dombes

Noël TEPPE Laurent COMTET
Jean-Marc DUBOST Tanguy MESSON
Guy MONTRADE Philippe POTTIER
Jean-Marie CHENOT Eliane ROGNARD
Martial TRINQUE Christophe PREVALLET
Gilles DUBOST Michel LIVENAIS
Bernard JARAVEL Arnaud GRAND
Jacky NOUET Frédéric ORGERET
Pierrick VERNAY Carmen MENA
Bernard GUILLEMAUD Jean-François MORELLET

CC Dombes Saône Vallée

Bernard GRISON Pierre PERNET
Etienne SERRAT David POMMIER

CC Val de Saône Centre

Gilbert GROS Jean-Philippe BEROUD
Jean-Michel LUX Philippe MOLLARD
Roger RIBOLLET Philippe RAYMOND
Jacques VERT Daniel MICHEL
Anne-Marie BOUCHY Bernard LITAUDON
Jean-Marc GIMARET Pierre ECKERT
Michel AUBRUN Bruno DOUCET-BON
Stéphane MENUNIER Claude FORTIN
Marc TATON Jean-Pierre CHAMPION
Sandrine MERAND Lysiane GUIRAL
Maurice VOISIN Edouard BREVET

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Suivi des MAEC engagées de 2015 à 2017

Actions menées

Sur l'aval du territoire et dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Chalaronne Aval, l'ensemble des contrats de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) a été établi en 2015 et 2016. Sur la Dombes, dans le cadre du PAEC Dombes porté par la communauté de communes de la Dombes, les contrats ont été mis en place en 2016 et 2017.



En 2018, le syndicat a suivi ces contrats à l'aide de plusieurs actions :

- en accompagnant les agriculteurs dans leurs échanges avec les services de l'Etat,
- en réalisant des diagnostics parcellaires tels que la définition de plans de gestion de mares et de prairies humides,
- en réalisant un bilan annuel des pratiques des agriculteurs, engagés dans certaines MAEC pour les conseiller dans leurs évolutions.

Zoom sur les Indicateurs de fréquence de traitement



Champ de colza - Source : SRDCBS

Pour les MAEC réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la trajectoire de diminution au cours des 5 ans du contrat est établie par le calcul annuel d'un Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT).

L'IFT correspond au nombre de doses homologuées utilisées par campagne et par hectare. Il est calculé dans le cadre de ces mesures à l'échelle de l'exploitation.

Il permet de situer les pratiques de chaque agriculteur par rapport aux pratiques les plus courantes sur son territoire et pour un type d'exploitation similaire. Pour cela, l'IFT de chaque ferme est comparé à un IFT dit « de référence » : par exemple, un IFT pour toutes les exploitations de polyculture-élevage en Dombes.



Prairie du Val de Saône - Source : SRDCBS

Acquisition de matériel pour la gestion des espaces verts communaux

Dans le cadre de l'amélioration des pratiques d'entretien des espaces verts, le SRDCBS a accompagné, de 2007 à 2017, 26 communes volontaires de son périmètre. L'objectif était de limiter les pollutions diffuses et ponctuelles des cours d'eau par les pesticides, en proposant la réalisation de plans de désherbage.

Ces plans, réalisés en étroite collaboration avec les élus et les agents communaux concernés, ont déterminé, pour chaque secteur désherbé, les modalités de gestion les plus adaptées en fonction des risques de transfert des produits phytosanitaires et des enjeux associés à chaque site.

Plus récemment, ce travail s'est poursuivi dans un cadre réglementaire qui a été profondément modifié. Ainsi, la loi Labbé (2014) et la loi pour la transition écologique et la croissance verte (2015) ont conduit à l'interdiction d'utilisation des pesticides de synthèse dans la quasi-totalité des espaces entretenus, à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités et dès le 1^{er} janvier 2019 pour les jardiniers amateurs.

Parmi les modalités de gestion proposées par les plans, les communes peuvent être amenées à acquérir de nouveaux matériels permettant de substituer une ou plusieurs interventions chimiques.



Desherbeur mécanique - Source : SRDCBS



Desherbeur mécanique - Source : SRDCBS

Pour les communes volontaires, le SRDCBS a apporté un appui technique et administratif pour faciliter ces acquisitions, prenant la forme de commandes groupées. Le SRDCBS a dans un premier temps établi un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, établi des conventions de mandat avec les collectivités concernées puis acquis le matériel souhaité. Pour finir, les matériels ont été rétrocédés aux communes, déduction faite des subventions perçues auprès de l'Agence de l'Eau.



Desherbeur mécanique - Source : SRDCBS

Acquisition de matériel
de désherbage :

Coût : 26 228 € TTC (60 %
AERMC, 40 %
Communes).

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Création/Restauration de mares

Les mares constituent des petites zones humides qui permettent d'épurer les eaux de ruissellement tout en abritant une faune et une flore diversifiées et souvent patrimoniales. Cependant, avec la déprise agricole et les changements d'occupation des sols, le nombre de mares régresse puisqu'elles sont souvent abandonnées voire bouchées, alors que dans un passé récent presque chaque parcelle abritait une mare.

En 2018, 10 mares ont été restaurées et 2 ont été créées. Les travaux ont consisté à nettoyer les abords de la mare puis réaliser le curage tandis qu'une partie des berges est talutée en pente douce. Cette action permet le développement de la végétation et de la faune en plus de filtrer l'eau.

Les vases et terres sont ensuite régalingées sur le pourtour de la mare ou exportées sur une parcelle agricole voisine.

Dans certains cas, les mares ont toujours un usage pour l'abreuvement des animaux. Dans ce cas, pour leur en interdire l'accès, l'aménagement d'un abreuvoir est proposé à l'exploitant afin de préserver la mare.



Curage en cours d'une mare avec adoucissement des angles et retalutage d'une partie des berges en pente douce sur la commune de Villars. Source : SRDCBS



Curage d'une mare avec mise en place d'un abreuvoir pour les bovins et mise en défens, sur la commune de Dompierre sur Chalaronne. Source : SRDCBS

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Rhône Jardins Services (69) sur les communes de Valeins (1)*, Baneins (2), Dompierre sur Chalaronne (2), Sandrans (2), Villars les Dombes (4)

* Nombre de projets réalisés sur la commune

Coût total : 24 923.95 € HT

Subventions :

RARA 40% du HT,

CD01 40% du HT



Création d'abreuvoirs

L'accès des troupeaux aux cours d'eau pour l'abreuvement ou pour la traversée, altère de manière sensible le milieu :

- L'accès libre à la rivière entraîne souvent une déstructuration des berges, une dégradation de la ripisylve, un élargissement du lit (réchauffement de l'eau, banalisation de l'habitat aquatique).



Abreuvoir et passage à gué avec mise en défens sur le Bief de Valeins à Saint Etienne sur Chalaronne. Source : SRDCBS

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ



Bac gravitaire sur une source se jetant dans la Calonne, sur la commune de Guéréins.
Source : SRDCBS



Coût total :
12 447.08 € HT
Subventions :
RARA 54% du HT,
CD01 20% du HT

- Le piétinement des fonds engendre une dégradation de la qualité de l'eau par l'accumulation de boues et de déjections directement dans la rivière.

C'est pourquoi des aménagements adaptés aux cheptels, aux parcelles, aux types de cours d'eau et aux pratiques des exploitants, sont proposés à ces derniers, lorsque des dégradations significatives par les bovins sont constatées.

Au final, 5 aménagements ont été mis en place en 2018 dont :

- des systèmes d'abreuvement de type descente aménagée (x 1) ou par bac gravitaire (x 2),
- des systèmes de franchissement pour les animaux de type passage à gué (x 2),

Les projets retenus sont localisés sur les communes de Guéréins, Montceaux, Saint Etienne sur Chalaronne et Saint Trivier sur Moignans. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Rhône Jardin Service.

Plantation de haies

Les haies sont en régression depuis de nombreuses années. Pour autant, elles tiennent plusieurs rôles essentiels en permettant l'épuration des eaux de ruissellement et la réduction de l'érosion des sols, tout en participant à la préservation de la biodiversité et à la limitation des effets du vent notamment.

Aussi, le SRDCBS réalise depuis 2011 des plantations de haies bocagères sur son territoire.

Les essences proposées aux propriétaires sont uniquement autochtones et majoritairement déjà présentes dans les haies voisines. Les essences produisant des fruits, très favorables à l'avifaune, sont systématiquement mises en place (Viornes, Prunellier, Eglantier, Bourdaine, Cornouiller, Merisier, Sorbier, Pommier, Poirier, Prunier sauvage, etc.).

En 2018, 1774 ml de haies ont été plantés par l'entreprise T. Chassagne (01). 2424 ml supplémentaires devaient être plantés à l'automne 2018 mais en raison de la sécheresse la plantation a été décalée au début d'année 2019. Les travaux ont été réalisés sur les communes de Saint Marcel, Saint Olive, Sandrans et Cruzilles les Mépillat.



Plantation de haie sur 2 rangs - Source : SRDCBS



Coût total :
15 545.50 € HT
Subventions :
CD01 80% du HT

Restaurer le milieu naturel

Restaurer les fossés de la Dombes



Dans la Dombes, le SRDCBS débutera en 2019 un nouveau programme pluriannuel de travaux comportant 2 objectifs principaux:

- Améliorer la circulation de l'eau en Dombes (des parcelles agricoles aux rivières en passant par les étangs) dans un contexte de raréfaction de la ressource,
- Améliorer la qualité des eaux en créant ou restaurant au moins une zone humide rustique par bassin versant : ces dernières permettront de capter les substances

polluantes dissoutes dans les eaux (notamment les pesticides) afin de pouvoir en absorber ou en dégrader une partie.

Après avoir parcouru l'ensemble des linéaires de fossés susceptibles de faire l'objet de travaux en octobre 2017, l'année 2018 a été consacrée à la préparation de la première tranche de travaux, sur un bassin versant situé sur les communes de Villars les Dombes et Lapeyrouse. En février et mars, la concertation s'est déroulée avec les propriétaires et exploitants riverains des travaux.

Afin de pouvoir investir de l'argent public sur des terrains privés, une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a également été formulée en avril dernier auprès des services de l'Etat. Cette procédure a donné lieu à une enquête publique qui s'est déroulée du 3 au 19 septembre sur les 2 communes concernées. La procédure s'est achevée par l'établissement d'un arrêté préfectoral le 20 novembre 2018.

Au cours de l'automne, le SRDCBS a par ailleurs recruté les entreprises qui réaliseront les travaux. Le chantier d'insertion Val Horizon (Trévoux), réalisera les travaux de débroussaillage et de restauration des boisements tandis que Benoît Chapeland (Relevant) se chargera du curage des fossés et de la création des zones.

Enrochement au camping de St Didier sur Chalaronne

Les berges de la Chalaronne dans la traversée du camping de St Didier sont protégées par des palplanches en bois sur plusieurs mètres. Dans un secteur où la poussée des terrains était plus importante, une partie des protections menaçait de s'effondrer.

En concertation avec la commune, des enrochements ont été réalisés sur 20 m linéaire par l'entreprise Chapeland, en lieu et place des palplanches.

Coût travaux :
5 526.00 €TTC



Actions pluriannuelles

Débroussaillage et retrait d'encombres

L'association d'insertion Val Horizon a débroussaillé le vannage situé sur la Calonne dans le centre de Guéreins. Cette commune est en effet sensible aux inondations et il est nécessaire d'assurer la bonne circulation de l'eau dans le bourg.



Coût total débroussaillage :
393.80 € TTC

Coût total embâcles :
1 280.40 € TTC

Plusieurs encombres ont été signalés sur la Chalaronne à Thoisse. Plusieurs autres arbres tombés ont constitué un début de bouchon à l'aval des jardins familiaux. Des troncs étaient également bloqués un peu plus haut par les piles d'un pont dans le centre de Thoisse. Ces embâcles augmentant localement le risque inondation, le syndicat a confié leur enlèvement à l'entreprise de travaux forestiers et ruraux Didier LABALME basé à Saint Didier sur Chalaronne. Les travaux ont été réalisés en mai 2018.

Entretien de Tallard et des limnimètres

Le syndicat assure l'entretien annuel :

- du barrage de Tallard automatisé en 2013. Situé à St Etienne sur Chalaronne, il assure la dérivation d'une partie des eaux de la Chalaronne vers le Canal des Echudes.

- de 2 limnimètres installés en 2014 pour mesurer la hauteur de la Chalaronne à St Etienne et de la Calonne à Guéreins. Les hauteurs d'eau sont consultables sur le site hydrométrique : www.rdbmrc.com/hydrometrique2/listestation.php?dep=01.

La maintenance de ces installations est assurée par la SOGEDO.

Coût total maintenance:
2 306.12 € TTC



Le barrage de Tallard a par ailleurs fait l'objet d'un vandalisme en juillet 2018. Ce dernier a entraîné d'importants dysfonctionnements en septembre et octobre 2018. Le syndicat a procédé au remplacement de l'appareil permettant de réguler la fermeture et l'ouverture de la vanne guillotine.

Un nouveau nom pour un nouveau périmètre....

Le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est devenu depuis le 9 août 2018, le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône. Ce changement de nom fait suite à la modification de son périmètre qui s'étend désormais jusqu'aux bassins versants de l'Appéum, de la Mâtre et du Rougeat au Sud.

Un nouveau nom, un nouveau logo....

Avec cette nouvelle identité, le syndicat a fait travailler une graphiste afin de proposer un nouveau logo. Après plusieurs propositions, il a été retenu de garder la forme du territoire et que l'acronyme soit présenté de façon verticale.

Voici les deux déclinaisons possibles du logos :



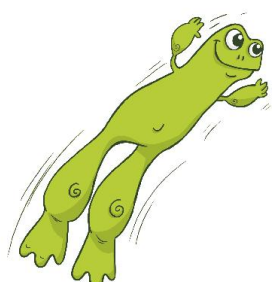
Coût pour la conception du logo: 480.00€ TTC



Un nouveau nom, une nouvelle charte graphique pour le journal n°10....

Chaque année, le syndicat publie un journal. Cet outil de communication permet de rendre compte de notre travail et de communiquer avec l'ensemble de la population de notre territoire.

Le 10e journal a été publié en 23 500 exemplaires et distribué l'hiver dernier, avec l'aide des communes du territoire. Le journal a été rédigé par l'ensemble du personnel du SRDCBS.



Coût Journal : 2 731.20 € TTC
Coût charte graphique : 552.00 € TTC

Les ouvrages de gestion des inondations

L'élargissement du syndicat s'est opéré dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du canton de Saint Trivier sur Moignans (SIAH) compétent sur les bassins versants de la Mâtre et du Rougeat.

Le SRDCBS s'étant substitué aux droits et aux obligations du SIAH, il a repris son actif comportant notamment plusieurs aménagements hydrauliques de sur-inondation au niveau des bassins versants de la Mâtre et du Rougeat.

Le syndicat dispose à présent de 7 ouvrages hydrauliques sur son périmètre : 1 sur le bassin versant du Pontcharat (affluent rive droite de la Chalaronne), 4 sur le bassin de la Mâtre et 2 sur celui du Rougeat.



Bassin du ruisseau des Prades et sens d'écoulement de l'eau – Chaleins

Chaque ouvrage est composé d'une digue, d'un ouvrage de régulation permettant de faire transiter par ce dernier un certain débit (hors épisode de crue) et d'une surverse qui permet à l'eau de passer sur le haut de la digue dans un secteur spécialement conçu à cet effet. Chaque aménagement est conçu pour protéger contre un certain niveau de crue.

Les ouvrages recensés sont de tailles diverses, ce qui génère des niveaux de protection contre les inondations très variables : les plus petits présentent un niveau de protection établi pour une crue quinquennale tandis que les plus importants ont été dimensionnés pour une crue d'occurrence trentennale.

L'année 2018 a été principalement consacrée à réaliser en interne un état des lieux des différents aménagements, à l'aide de visites sur site et de collectes de données auprès des différents acteurs impliqués dans la construction et la gestion de ces ouvrages (élus du SIAH, communes, DDT01, bureaux d'étude...). D'âges variés (construits dans les années 90 jusqu'en 2011), ils présentent tous le même type de fonctionnement. Il s'agit d'aménagements hydrauliques qui stockent temporairement les crues en les écrêtant puis restituent progressivement l'eau à la rivière par l'intermédiaire d'un débit contrôlé.



Bassin du ruisseau des Prades et sens d'écoulement de l'eau – Chaleins



Bilan des actions sur les espèces invasives

Les végétaux invasifs sont désormais omniprésents dans notre environnement. Le territoire du SRDCBS n'est pas épargné en particulier aux abords des cours d'eau.

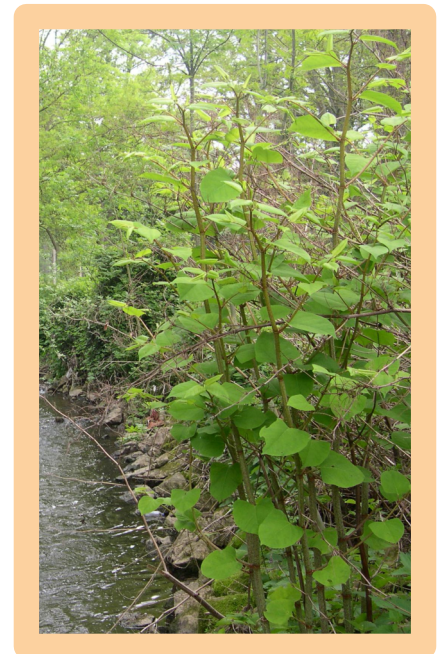
Après un inventaire précis réalisé en 2010, qui préconisait des mesures de gestion, le syndicat a souhaité faire un bilan de son action sur les invasives en 2018.

Mesures de gestion :

Au vu de la faible surface des sites, ces végétaux étaient plutôt en phase de colonisation à l'exception de la Renouée du Japon qui a envahi l'aval du bassin versant de la Chalaronne. Pour des raisons technico-économiques, ce secteur n'a pas fait l'objet de travaux.

Les mesures de gestion ont donc été orientées vers un confinement des stations colonisées, en empêchant leur développement, et si possible en entraînant une régression de leurs surfaces, étant entendu que l'éradication semblait difficile.

C'est pourquoi chaque site jugé comme prioritaire s'est vu attribué pour 7 ans une mesure de gestion adaptée au contexte.



Renouée du Japon

Les travaux menés entre 2011 et 2017 – Zoom sur la Renouée du Japon :

6 techniques ont été testées sur la Renouée du Japon : bâchage avec plantation de ligneux, différentes sessions d'arrachage manuel et de débroussaillage thermique et enfin de la fauche. Les travaux d'arrachage ou de désherbage ont été réalisés chaque année pendant 7 ans et confiés à une association d'insertion : Val Horizon.



Renouée du Japon en fleurs

Résultats :

L'analyse de l'efficacité des différentes techniques utilisées pour traiter la Renouée reste un exercice difficile. Pour autant des tendances se dessinent :

- lorsque la Renouée est au début de son stade de colonisation sur des petites stations, l'arrachage répété semble être une technique particulièrement adaptée, qui permet de venir à bout de la plante, à condition d'épuiser cette dernière en multipliant les interventions.

- lorsque la Renouée est bien implantée, le bâchage associé à de la plantation puis à des campagnes régulières d'arrachage des pousses de Renouée semble porter ses fruits.

AUJOURD'HUI POUR DEMAIN

La surface contaminée n'évolue pas forcément à la baisse mais la densité des pieds diminue fortement. En effet, le bâchage associé à la plantation de ligneux permet la mise en place d'une concurrence sérieuse envers la Renouée du Japon.

Pour contenir la plante, il faut cependant arracher régulièrement les pousses qui se développent à l'extérieur de la zone bâchée et plantée.

- Les techniques qui mixent la fauche, l'arrachage et le désherbage thermique ne semblent pas apporter de résultats concluants. Les régressions restent mesurées tandis que les augmentations de surface sont très importantes.

Suite à des coupes répétées avant la montée en graine, la Balsamine a été totalement éradiquée.

Conclusion :

3 axes de gestion se détachent :

- Poursuivre les campagnes d'arrachage sur les stations bâchées et plantées ;
- Traiter les stations en bord de route dont la fauche sans précautions entraîne sa dissémination.
- Mettre en place un protocole de suivi des autres stations de Renouée avec mesure précise de la surface et mesure de la densité des plants d'invasives.

Il paraît en effet souhaitable de vérifier les capacités de progression de la plante sans intervention, avant de s'engager dans une nouvelle campagne pluriannuelle de lutte.



Raisin d'Amérique



Balsamine de l'Himalaya

Quelques chiffres clés :

- 6 plantes invasives terrestres identifiées
- 3 espèces nécessitant des mesures de gestion
- 32 sites prioritaires
- 29 stations de Renouée du Japon
- 2 stations de Raisin d'Amérique
- 1 station de Balsamine de l'Himalaya

Un diagnostic des affluents de la Chalaronne et de la Saône réalisé en interne

Pour limiter les coûts d'étude, certains diagnostics de fonctionnement des rivières du territoire sont réalisés par le technicien et/ou le chargé de mission. Les éléments ci-dessous reprennent les conclusions des campagnes de mesures de terrain et d'analyse réalisées par Antonin Toulan et Jérémy Chevalier fin 2017 et début 2018. Le SRDCBS s'est appuyé sur ces derniers pour élaborer son nouveau programme d'actions.

L'état morphologique de l'Avanon



L'Avanon - Source : SRDCBS

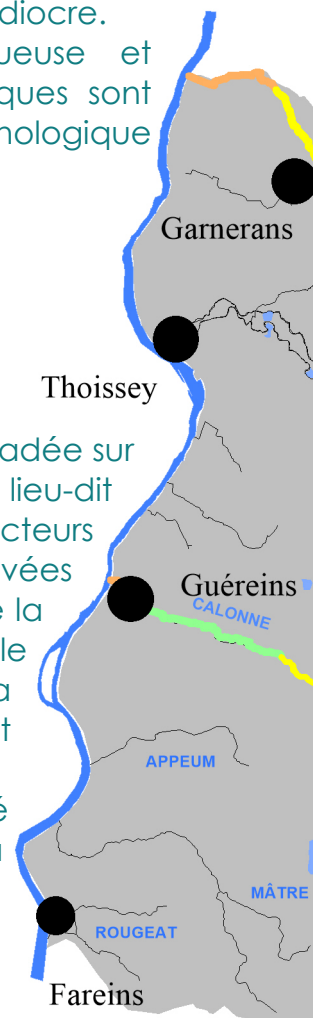
L'Avanon a été recalibré voir déplacé sur son 1/3 amont et son 1/3 aval. Sur ces secteurs, les berges sont abruptes, le lit est profond, les arbres sont perchés. Sa qualité est médiocre. Sa partie médiane est plus sinueuse et méandrique. Les habitats aquatiques sont plus intéressants et sa qualité morphologique s'améliore de moyenne à bonne.

L'état morphologique de la Calonne



La Calonne - Source : SRDCBS

La qualité morphologique de la Calonne est dégradée sur sa partie amont (affluents compris) jusqu'au lieu-dit Quartier. Ce mauvais état est lié à plusieurs facteurs cumulés dont l'érosion des grandes parcelles cultivées et le piétinement du bétail. La partie médiane de la Calonne, de Quartier à Guéreins, est le secteur le plus préservé. C'est également la zone où la plupart des aménagements du syndicat se sont concentrés dans le précédent contrat de rivière. Le secteur aval de Guéreins est de qualité médiocre. Fortement influencé par le débit de la Saône, c'est un secteur favorable à la dépose des fines et la présence de 4 seuils augmente le phénomène.



Etat morphologique

- bon
- faible
- Médiocre
- moyen

— Etangs de la Dombes

— Rivières

— Limite des bassins versants

0 3,5
Kilomètre



L'état morphologique des principaux affluents de la Chalaronne à l'exception du Moignans

Gérés plutôt comme des fossés que des rivières dès leur source, les affluents de la Chalaronne ont un état morphologique très dégradé sur leur partie amont. Cet état se caractérise par l'absence de ripisylve (boisement de berge), une érosion des sols accentuant le colmatage (dépôt de sédiments fins), et une rectification importante des tracés (recoupement artificiel des virages).

Le Relevant

La qualité morphologique du Relevant est globalement moyenne. La traversée du village du même nom est plutôt médiocre (nombreuses protections et remblais).

En rejoignant Châtillon, la qualité du Relevant reste moyenne. Sa partie aval est bétonnée et constituée de plusieurs seuils successifs juste avant de confluer avec la Chalaronne.



Le Relevant - Source : SRDCBS

La Glenne

Sur sa partie médiane, la Glenne traverse de nombreux espaces boisés et retrouve un bon état morphologique, malgré la présence persistante de sédiments fins et des assecs quasi systématiques chaque été. La Glenne dispose d'un écoulement permanent à partir de Ville Solier (1.5 km avant sa confluence avec la Chalaronne). Sa qualité morphologique se dégrade jusqu'à sa confluence avec la Chalaronne du fait de nombreux seuils (ouvrages routiers ou ancien seuil) et de protections de berges.



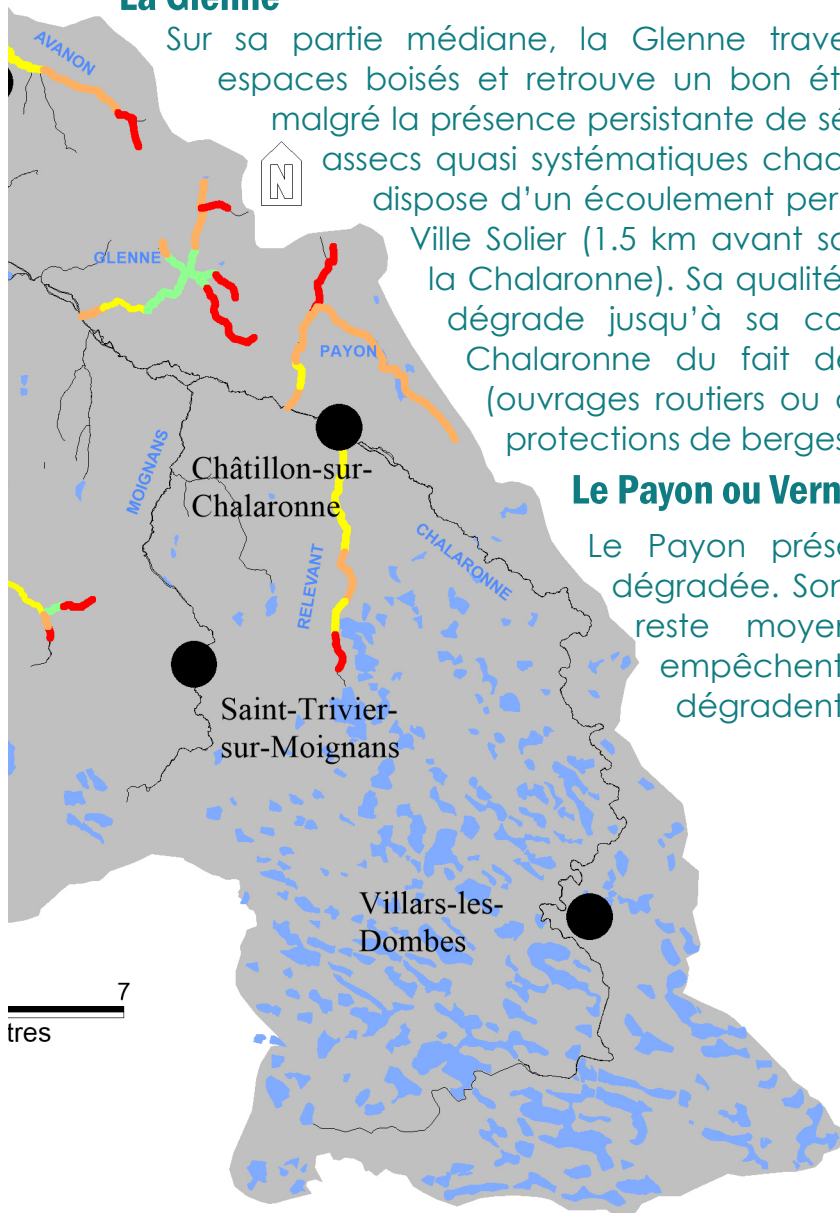
La Glenne - Source : SRDCBS

Le Payon ou Vernisson

Le Payon présente sur ses 2/3 amont une morphologie dégradée. Son tiers aval est de meilleure qualité même s'il reste moyen à médiocre. 7 seuils infranchissables empêchent les échanges avec la Chalaronne et dégradent sa qualité piscicole.



Le Payon - Source : SRDCBS



FINANCEMENT ET DÉPENSES

Les statuts du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône prévoient que ses membres participent aux frais de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la mise en oeuvre des actions pour lesquelles il a été désigné maître d'ouvrage.

Les actions concernant plusieurs affluents de la Saône, il a été décidé que :

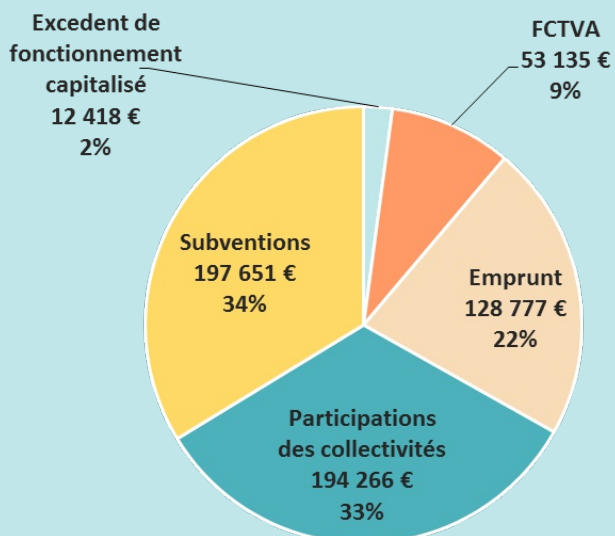
- L'ensemble des communautés de communes participe aux frais de fonctionnement du syndicat et aux investissements qui concernent l'ensemble du territoire (ex : cofinancement des postes, actions de communication...)
- Les actions propres à un bassin versant ne sont mutualisées qu'entre les communautés de communes présentes sur ce bassin (exemple : dérasement du seuil du camping de Saint Didier sur le bassin versant de la Chalaronne)

Sur le budget 2018, un tiers des dépenses a été consacré à la réalisation de travaux en rivière et donc à la préservation/restauration des milieux et un tiers est dédié aux charges de personnel. Le dernier tiers correspond au rachat de l'emprunt contracté par le syndicat pour l'échelonner sur plus longtemps.

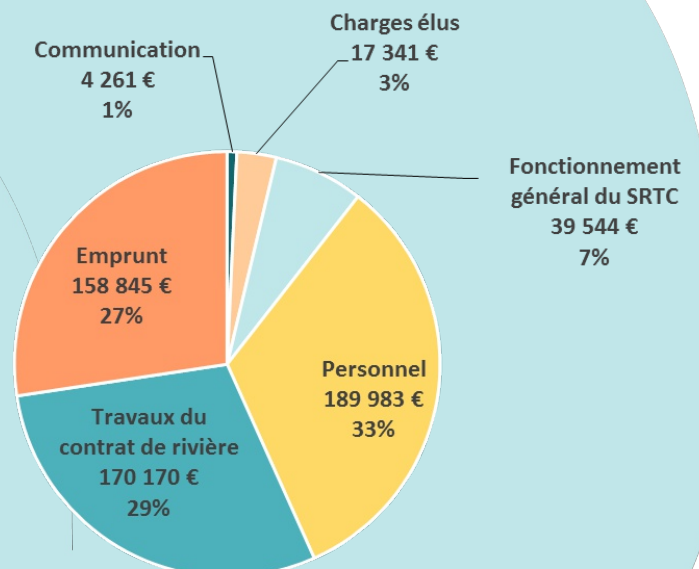
En terme de recettes, 34% d'entre elles proviennent des subventions allouées par nos différents partenaires financiers et presque 33% des collectivités adhérentes.



**REPARTITION DES RECETTES 2018
(fonctionnement et investissement)**



**REPARTITION DES DEPENSES 2018
(fonctionnement et investissement)**



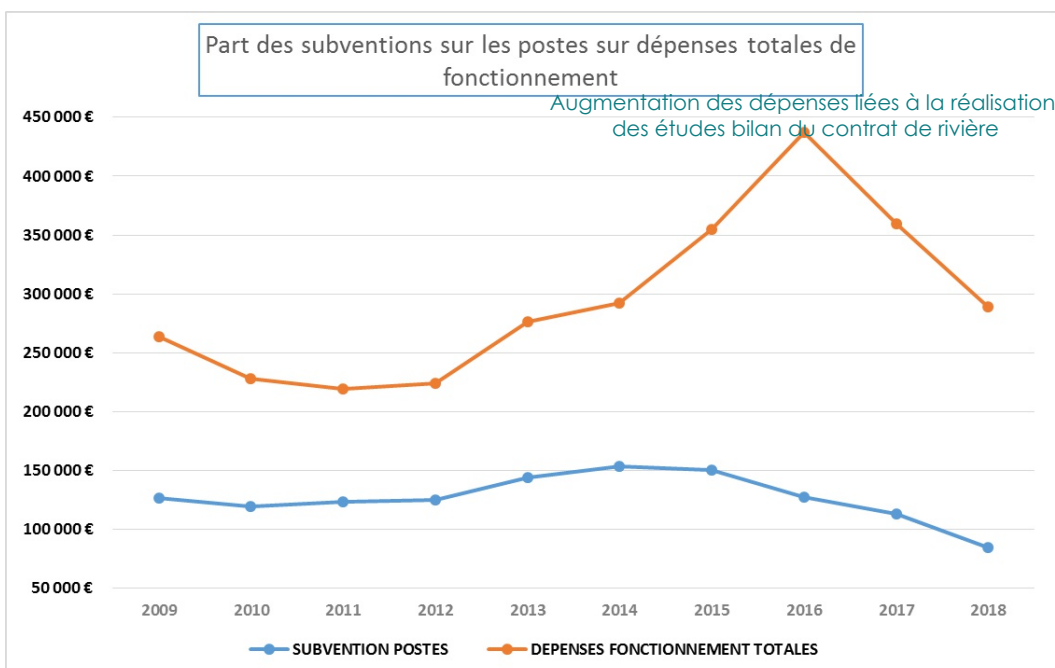
FINANCEMENT ET DÉPENSES

Les cotisations des membres

Le mode de calcul des cotisations a évolué avec les modifications statutaires. Il repose désormais uniquement sur le critère de la population présente dans le bassin versant considéré. Une cotisation est calculée pour les dépenses communes à tous les territoires, tandis que des cotisations sont calculées pour chacun des bassins versants et les actions qui leur sont propres.

communautés de communes	Population périmètre élargi	Montant par habitant versant : 4,1€	Anciens emprunts	Cotisation totale 2018
CC VDSC	20 928 €	85 702 €	12 628 €	98 330 €
CC Dombes	19 113 €	78 270 €	1 757 €	80 027 €
CC Plaine de l'Ain	192 €	786 €		786 €
CC Dombes Saone Vallée	3 220 €	13 186 €	1 638 €	14 824 €
CC de la Veyle	502 €	2 056 €		2 056 €
	43 955 €	180 000 €	16 022 €	196 022 €

Pour la première fois depuis la création du syndicat en 2008, le montant des cotisations a augmenté en 2018. Il est passé de 145 000 € à 180 000 €. Cette augmentation est liée à la fois à l'élargissement du périmètre du syndicat mais aussi à la nécessité d'augmenter les recettes de fonctionnement face à la baisse des subventions en fonctionnement.



En effet, le syndicat a fait face depuis 2014 à une baisse constante des aides sur la masse salariale, sans pour autant choisir d'augmenter les cotisations. Le déficit de fonctionnement constaté sur les CA des années 2016 et 2017 n'étant plus tenable, le bureau a fait le choix difficile de proposer une augmentation des montants pour 2018. Cette hausse ne sera pour autant pas suffisante pour absorber les nouvelles baisses annoncées de la part de l'Agence de l'eau.

Revue de presse



25 janvier 2018
Le Patriote



Le Patriote du 25 janvier 2018 :

La consolidation des berges du camping de Saint Didier est lancée

Le Progrès du 26 janvier 2018 :

Consolidation des berges au camping de Saint Didier

Le Progres du 28 mai 2018

Pour favoriser la biodiversité, ils ont planté des haies bocagères

La Voix de l'ain du 1er juin 2018

Des haies bocagères plantées au lieu-dit "Le Lombard"

Le Progrès du 28 novembre 2018

Camping de Saint Didier : une centaine d'arbres en cours d'abattage



Commissions et groupes de travail

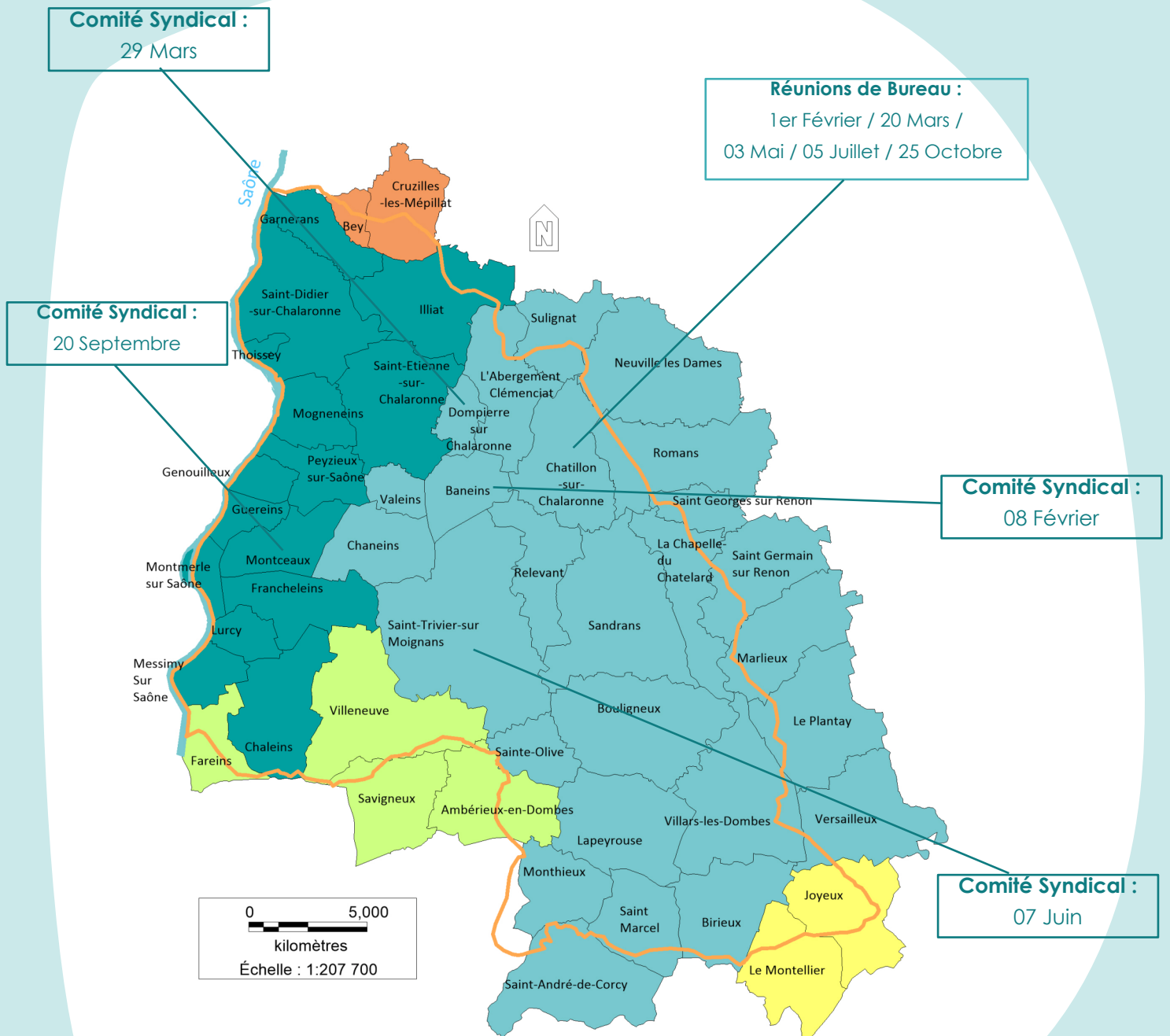
- **Commission Finances** : 18 octobre
- **Commission Communication** : 05 avril, 30 octobre et 03 décembre
- **Groupe de travail Bilan et stratégie** : 30 janvier et 26 juin
- **Comité technique GEMAPI** : 16 janvier, 27 février et 24 avril
- **Comité de rivière** : 28 septembre



Comité de Rivière du 28.09.2018 -
Source : SRDCBS

ANNEXES

Bureaux et Comités Syndicaux



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
 - L'ensemble des acteurs du territoire
 - L'équipe technique du SRDCBS pour leur implication au quotidien,
- Un grand merci à tous.

Mentions légales : Conception SRDCBS

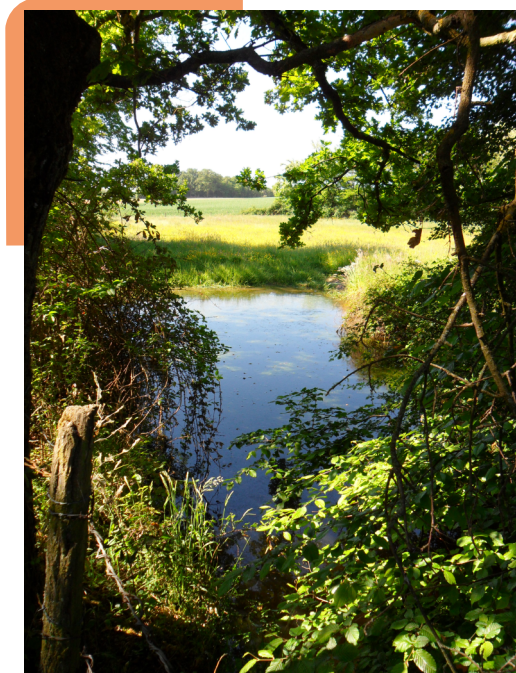
Photographies SRDCBS

Graphismes et mise en page : SRDCBS - LB illustrations -

Amandine Bourbon

Date de publication : novembre 2019

Impression : DG PROMO SAS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

AIN⁰¹
Le Département



www.srdcbs.fr

**Syndicat des rivières Dombes Chalaronne
Bords de Saône**

7 avenue Dubanchet – 01400 Chatillon sur Chalaronne

Tél : 04 74 55 20 47

Contact : accueil@srdcbs.fr